

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Préambule : Rappel sur les obligations et les objectifs du débat d'orientation budgétaire

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales organise dans les assemblées délibérantes des collectivités et établissements territoriaux un débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'année.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi Nôtre) a précisé un certain nombre d'éléments composant l'information financière dont une présentation de l'évolution des dépenses et des recettes, une présentation de l'évolution des effectifs salariés et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, une évolution de la programmation pluriannuelle des investissements.

Ce rapport est désormais transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville après l'adoption par le Conseil Municipal.

Outre ces éléments il est rappelé que le rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB) a pour objectif d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires en matière de pression fiscale, d'endettement, d'épargne et d'évolution des recettes de l'Etat.

I. Le contexte économique et financier

L'économie française s'oriente vers une reprise plus vigoureuse qu'escomptée, qui s'accompagne d'un dynamisme des prélèvements obligatoires.

Si l'embellie conjoncturelle observée depuis le début de l'année 2017 tient d'abord à la demande interne, le contexte international est également porteur. La croissance en volume du commerce mondial de biens et services s'établirait à + 4,2 % en 2017, contre +2,4 % l'an dernier. Dans ce contexte particulièrement favorable, les perspectives d'exportation des entreprises françaises progressent fortement. Depuis 2000, jamais les industriels français n'ont été aussi optimistes sur l'évolution future de la demande étrangère.

Dans ce contexte, le Gouvernement a de nouveau relevé sa prévision de croissance pour l'année 2017, et l'Insee a récemment relevé son estimation à 1,8 %. **La croissance française s'établirait à + 1,8 % à l'issue de l'exercice 2017, en l'absence d'évènement exceptionnel.**

S'agissant de l'année 2018, le projet de loi de finances fait l'hypothèse d'un maintien du taux de croissance à 1,7 % et avance une inflation de + 1 % en 2017 et 1,1 % en 2018.

Le Gouvernement anticipe une réduction du déficit public, **qui s'établirait à 60,4 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB**, contre 67,1 milliards d'euros en 2017, soit 2,9 % du PIB ou une baisse de plus de 10,4%. Mais ce déficit public de l'ensemble du secteur public prévu masque des **dynamiques très différentes selon les sous-secteurs et ne tient pas compte du remboursement de la taxe sur les dividendes invalidée par le Conseil Constitutionnel (10 milliards d'euros à rembourser par l'Etat).**

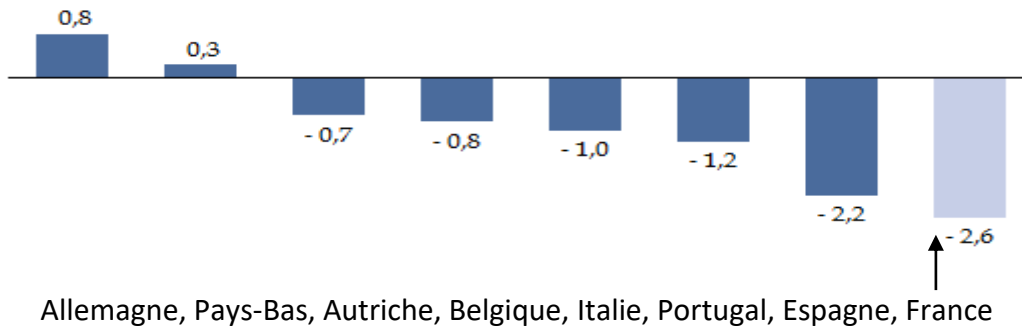
Le secteur des APUL (administrations publiques locales) reste en excédent alors que celui de l'Etat est en déficit de 75,5 Milliards d'euros. **Par ailleurs les administrations de sécurité sociale bénéficieraient en 2018 de recettes particulièrement dynamiques (+ 12,9 milliards – voir tableau ci-dessous)**, en lien avec la dynamique de la masse salariale du secteur privé, très supérieure à celle du PIB, ce qui facilite bien le total du déficit public qui, de fait, peut descendre au-dessous de la norme de Maastricht (3% du PIB).

Le solde de l'Etat se dégraderait de 2,4 milliards d'euros, tandis que le solde des administrations de sécurité sociale (ASSO) s'améliorerait de 8,7 milliards d'euros. Autrement dit, la dégradation du déficit de l'Etat serait plus que compensée par le redressement des comptes sociaux.

<i>en milliards d'euros</i>	2016	2017	2018
Administrations publiques	- 75,9	- 67,1	- 60,4
<i>État</i>	- 74,1	- 73,1	- 75,5
<i>Organismes divers d'administration centrale (ODAC)</i>	- 1,9	- 1,5	- 1,2
<i>Administrations publiques locales (APUL)</i>	3	3,3	3,4
<i>Administrations de sécurité sociale (ASSO)</i>	- 2,9	4,2	12,9

À législation constante, la croissance des recettes fiscales nettes de l'État s'établirait toutefois à + 3,5 % en 2018. Autrement dit, **l'État portera l'an prochain l'effort important de baisse des prélèvements obligatoires programmé en 2018, ce qui pèsera sur l'évolution de son déficit. Un déficit qui resterait significativement supérieur à celui de nos principaux voisins et ne permettrait pas de réduire la dette (voir graphique ci-dessous).**

(En % du PIB)



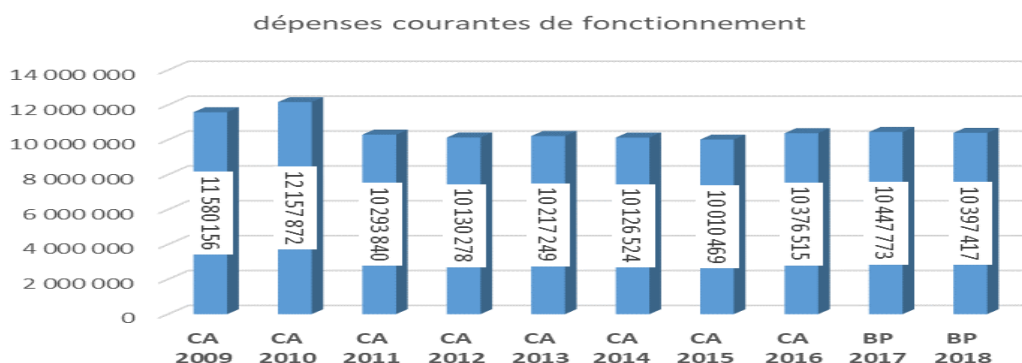
Source : commission des finances du Sénat.

Pour la première fois depuis la crise de 2008, le déficit de l'Espagne s'établirait à un niveau inférieur à celui de la France, alors que les deux pays sont aujourd'hui les derniers États membres de la zone euro à relever du volet correctif du pacte de stabilité. La France serait ainsi le seul grand pays de la zone euro dont le ratio d'endettement ne diminuerait pas en 2018.

II) L'analyse financière de LIVRY-GARGAN. Rétrospective.

II.1) Evolution des dépenses courantes de fonctionnement (2009-2018)

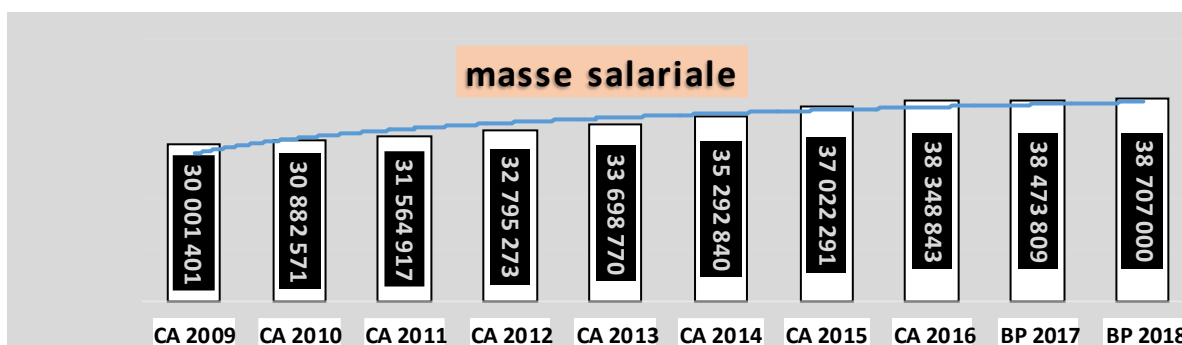
Ces dépenses cumulent l'ensemble des charges afférentes au fonctionnement des services ce qui englobe toutes les fournitures, les fluides (eau, gaz, électricité, fioul), le carburant, les contrats de prestations diverses (maintenance, assurances, prestations de nettoyage etc).



Ces dépenses sont d'une grande stabilité puisqu'en 2009 elles représentaient 11,6 M€ et en 2018 elles s'élèveront à un total non consolidé cependant du service de la gestion des déchets, de 10,4 M€. Hors inflation, on peut constater une baisse significative de ces dépenses courantes de - 1 % par an, ce qui est encore le cas en 2018, puisque l'hypothèse

budgétaire présentée ici, présente une baisse de -1,64 % par rapport à 2017. Cette baisse représente plus de 1 M€ d'économies diverses en euros courants par rapport à 2009.

II.2) Evolution de la masse salariale (2009-2018).



Celle-ci a connu des variations substantielles en 2010, 2012 et 2013 puis dans les mêmes proportions en 2014, 2015 et 2016. Cette progression est stoppée en 2017 et sera proposée dans les mêmes proportions en 2018. La tendance est une progression de + 2,87 % par an, soit très au-dessus de la progression moyenne du GVT.

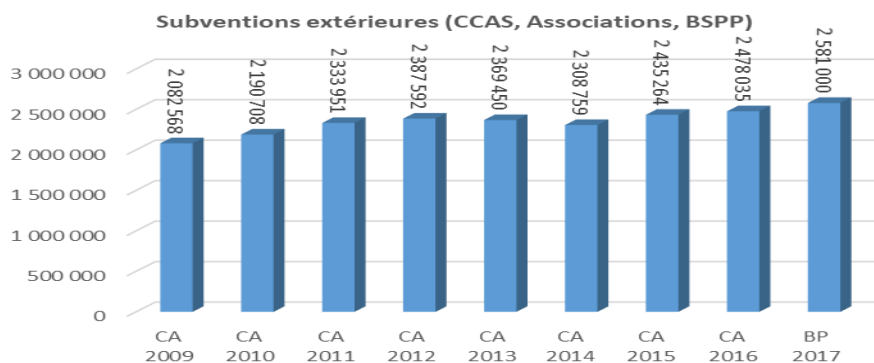
Depuis 2015 des créations de services publics nouveaux sont à signaler comme de manière non exhaustive l'augmentation des effectifs de la Police Municipale, les ouvertures de groupes scolaires nouveaux (Jean de La Fontaine), l'augmentation des prestations de santé du CMS et du service de soins à domicile (SIAAD), l'augmentation du nombre de rationnaires de la restauration scolaire, du nombre de places en crèches collectives, l'augmentation des effectifs scolaires, l'élargissement de la collecte des déchets encombrants en porte à porte...

L'effectif actuel retracé dans le tableau ci-dessous, à consolider des 35 agents mutés en 2017 à l'EPT Grand Est dans le cadre de la compétence gestion des déchets, montre en équivalents temps plein des effectifs particulièrement stables (958 en 2014 pour 918 en 2017 compte tenu de la mutation de 35 agents).

Effectifs depuis 2014	2014	2015	2016	2017
nombre d'agents rémunérés au 01/11	1062	1064	1058	993
Equivalents temps plein	958	971	976	918
départ à la retraite	18	20	24	22

II.3) Les autres postes de dépenses.

Durant cette période 2009 à 2018 ces postes connaissent, à l'image des postes de dépenses courantes, une évolution également modérée. Ainsi en cumulant les subventions aux organismes extérieurs que sont la BSPP, le CCAS et les subventions aux associations, la progression entre 2009 et 2017 passe de 2,082 M€ à 2,258 M€ soit une progression moyenne en euros courants de + 2,72 % par an. Ce poste a augmenté de moins de 0,2 M€ en près de 10 ans.



Dans ce total l'évolution du contingent à la BSPP augmente de 22 % pendant cette période :

Budget principal	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2018	BP 2017
Compte 6553 : contingent d'incendie	705 696	808 928	789 328	843 209	777 035	733 359	752 421	785 263	878 000	867 000

II.4) Evolution des recettes de fonctionnement

II.4.1) Les concours de l'Etat (2009-2017)

Cette période se caractérise par une réduction drastique des financements de l'Etat à partir de 2013 sachant que la chute importante a été à partir de 2014 pour LIVRY-GARGAN du fait du rôle amortisseur du FSRIF.

Recettes de fonctionnement	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
DGF forfaitaire + CRDF	9 998 775	10 007 516	9 306 342	9 203 872	9 243 453	8 841 674	7 892 878	6 214 646	4 645 619
DSU	337 113	337 113	337 113	337 113	343 012	347 471	350 598	354 104	458 000
DGD	92 467	92 722	94 092	93 485	90 606	90 606	84 344	107 383	70 000
FSRIF	1 366 693	1 286 145	1 394 704	1 046 028	1 255 234	1 435 710	1 846 419	2 052 641	2 165 192
Dotation nationale de péréquation									1 271 481
Total de recettes de participations de l'Etat	11 795 048	11 723 496	11 132 251	10 680 498	10 932 305	10 715 461	10 174 239	8 728 774	8 610 292

En additionnant l'ensemble des concours dits de péréquation verticale, si l'on considère que le FSRIF l'est aussi alors qu'il est prélevé sur les Villes de l'ouest et du nord-ouest parisien, **LIVRY-GARGAN a perdu 3,734 M€ pendant cette période soit près de 4 M€ et sachant que la Ville est attributaire depuis seulement 2017 de la dotation nationale de péréquation (DNP) pour 1,271 M€.**

Sans ce dernier concours, ce sont près de 5 M€ de ressources que la Ville n'aurait plus. La Ville est attributaire de la DNP du fait de son potentiel financier (PFI qui englobe la DGF), et qui de ce fait a baissé pour passer au-dessus des 35 % de différence avec le PFI moyen national. Ce dernier est de 1.305 € par habitant en moyenne nationale pour 937 € à LIVRY-GARGAN soit 39 % d'écart négatif, et sachant que le seuil d'attribution est à 35 %. Cette variation est due également à la variation de la population, plutôt très dynamique sur LIVRY-GARGAN.

En fonction de la tendance observée, celle-ci atteindra les 45.000 habitants en 2020 ce qui compte aussi pour cette attribution.

Population	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population recensée de n-1	41 426	42 060	42 312	42 970	43 364	44 052	44 352	44 652
+ Variation de population	634	252	658	394	688	300	300	300
= Population recensée	42 060	42 312	42 970	43 364	44 052	44 352	44 652	44 952
Résidences secondaires	135	127	121	130	130	130	130	130
= Population DGF	42 195	42 439	43 091	43 494	44 182	44 482	44 782	45 082

La variation des effectifs scolaires maternels et primaires additionnés en 4 ans a été de plus 276 enfants soit + 5%, conséquence de l'augmentation précédente.

2014	2015	2016	2017	2018	variation
5134	5235	5332	5376	5410	5%
	101	97	44	34	276

La variation du nombre de logements construits en 5 ans est de + 786 logements dont 605 logements sociaux supplémentaires sur la Ville.

Ce chiffre n'est cependant pas corrélé avec celui des APL dont le nombre a augmenté de manière beaucoup plus importante avec près de 19 % de plus entre 2013 et 2017 ce qui représente 1.368 attributaires supplémentaires, témoignant des difficultés économiques de nos concitoyens pendant cette période de l'ancien quinquennat.

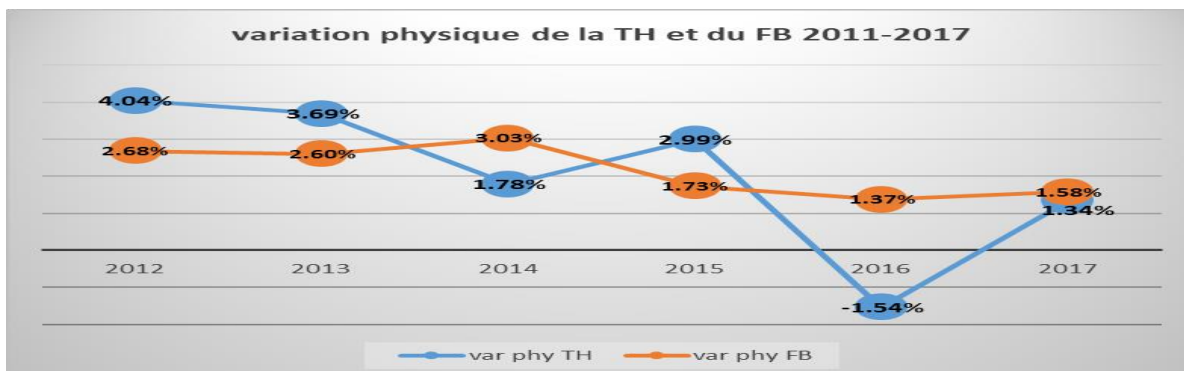
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	variation
Nombre de logements sociaux	2 630	2 822	3 126	3 235	3 235	3 235	605
Nombre d'APL	7 309	7 764	8 346	8 677	8 677	8 677	1 368
Nombre total de logements	17 401	17 785	17 956	18 187	18 187	18 187	786

La chute de la seule DGF est de – 53%. Celle de l'ensemble des concours de péréquation est de –27%. La Ville ayant peu de réactivité sur ses dépenses compte-tenu de la fréquentation de ses services publics avec une population en augmentation constante, la variable d'ajustement financier a donc été son épargne brute, mais elle n'a cependant pas ralenti son effort d'investissements (voir ci-après).

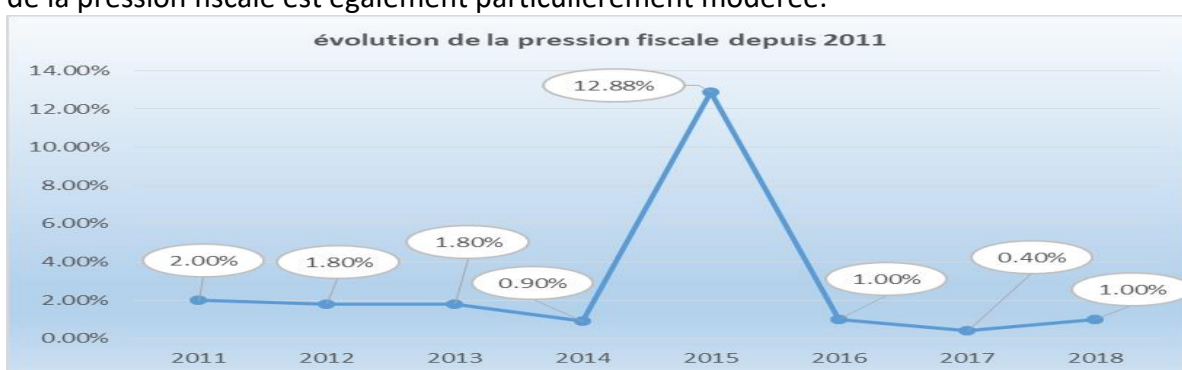
→ Le projet de loi de finances pour 2018 met un terme à la période de baisse des dotations de fonctionnement avec laquelle les collectivités locales ont dû composer de 2014 à 2017.

II.4.2) L'évolution de la fiscalité.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution physique des bases d'imposition des impôts ménages (taxe d'habitation et taxe foncière bâtie).

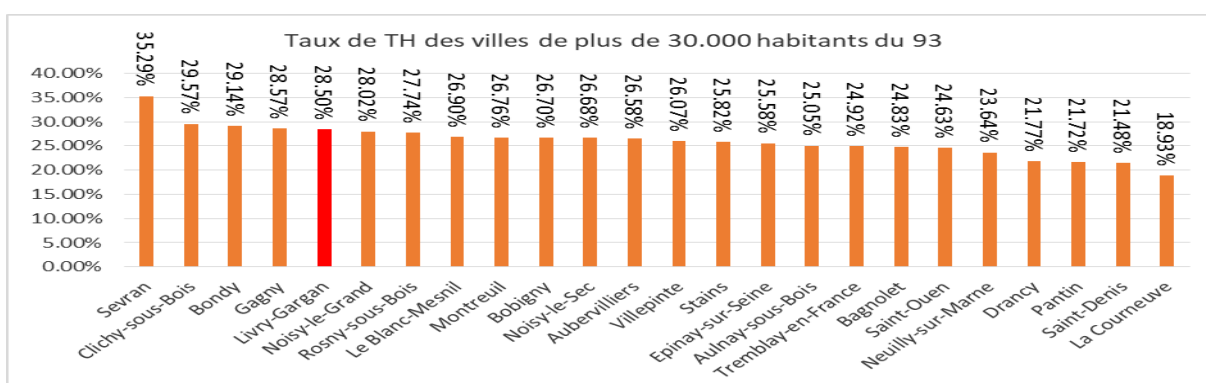


La chute de 2016 est due à une mauvaise intégration par l'Etat des exonérations de TH pour contribuables modestes, ce qui ne change pas la tendance moyenne annuelle de la Ville. En effet ses bases bénéficient d'un bon dynamisme de près de + 2% en moyenne annuelle alors que celle-ci est de moins de 1 % pour les villes de même taille démographique. La variation de la pression fiscale est également particulièrement modérée.

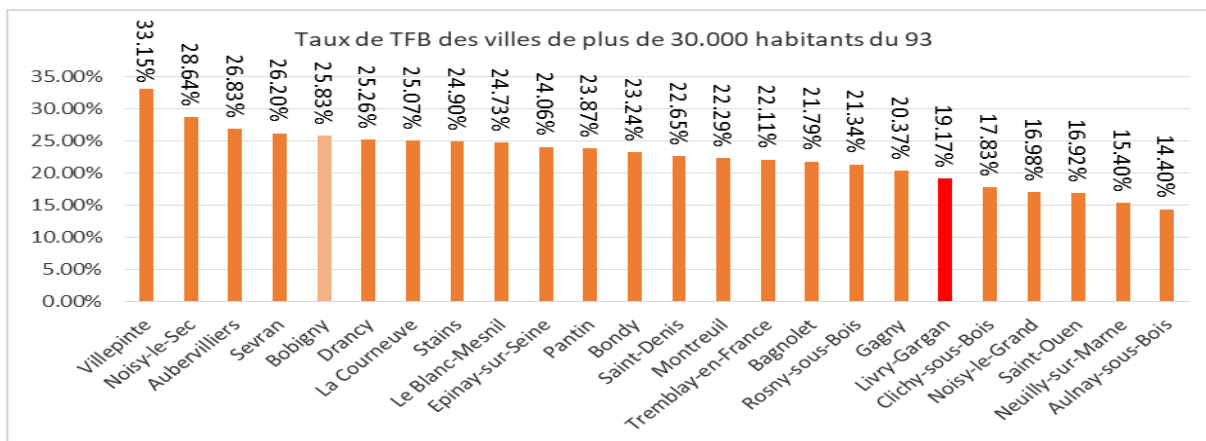


Outre la hausse de 2015, à l'époque pour compenser la baisse brutale des dotations d'Etat (voir développement ci-après pour les conséquences sur l'épargne brute), les taux n'ont pas été changés laissant la seule variation législative des bases comme augmentation depuis 2011. En 2018, il est proposé également de ne pas modifier les taux d'imposition.

Par rapport aux villes de Seine Saint Denis les taux de LIVRY-GARGAN restent très modérés. Il est à noter que les taux de taxe d'habitation des grandes villes du département se tiennent dans un éventail de 26 à 29 %, la moyenne 2016 étant 26,04 %.



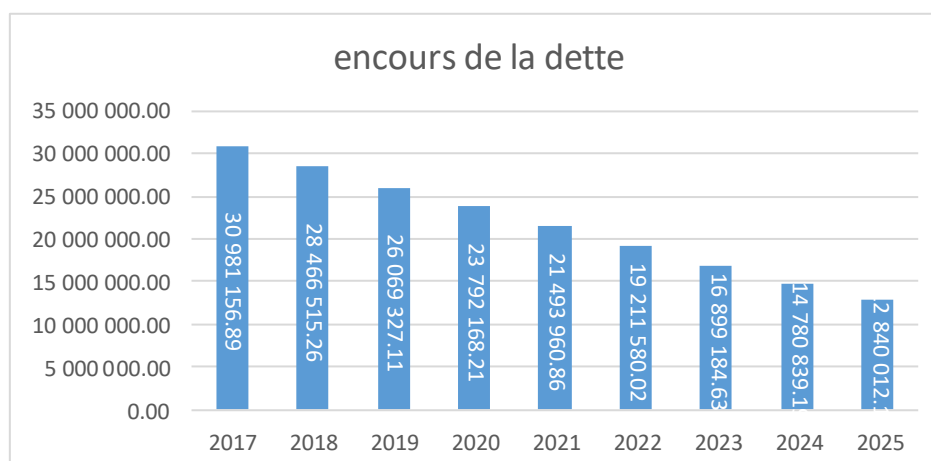
Par contre la taxe foncière bâtie permet à Livry-Gargan d'avoir une pression fiscale moindre pour les propriétaires occupants.



II.5) L'encours de dette.

La Ville n'est pas dans une situation d'endettement important. Sa dette par habitant est de 670 € pour une moyenne nationale de 750 € en 2016. Le recours aux emprunts a été particulièrement réduit **depuis 2016** comme le montre le tableau ci-dessous :

Budget principal	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
PROGRAMME D'EMPRUNTS	5 700 000	3 750 000	64 048	774 602	2 225 000	5 105 840	7 100 000	2 500 000	1 400 650



Il est à noter sur le tableau de l'encours de la dette que le recours très modéré aux emprunts en 2016 et 2017 permet de voir diminuer le « stock » de dette **de 2,514 M€ en 2018 et presque autant en 2019.**

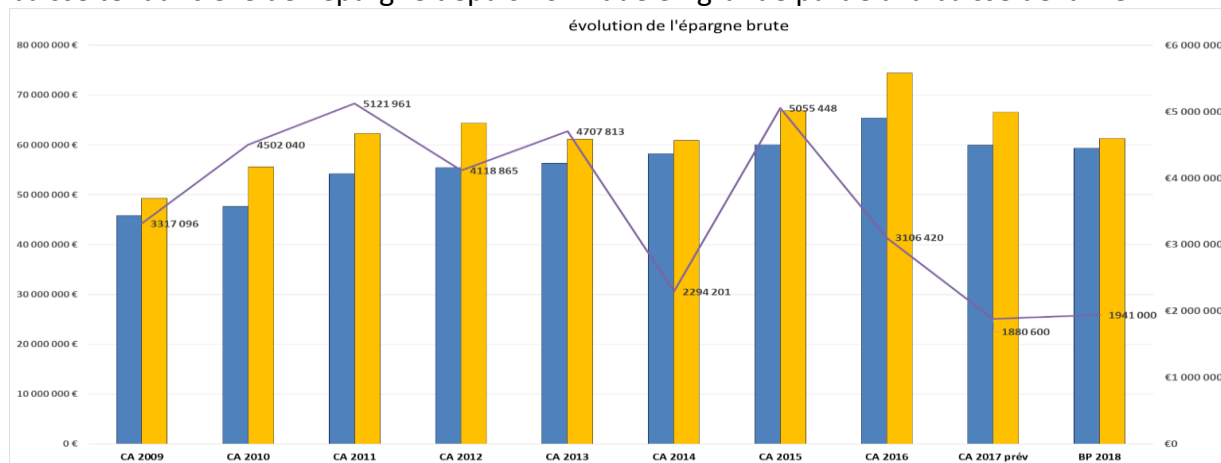
De ce fait un recours à un nouveau programme d'emprunts de 5 M€ n'a qu'une incidence réelle de 2,5 M€ en 2019. C'est une opportunité qui est utilisée dans ce présent DOB.

II.6) L'épargne brute

L'épargne brute ou autofinancement de la section de fonctionnement qui sert en priorité à financer le capital de la dette est, dans le cas de ce présent DOB, proposée à 1,941 M€.

Après sa hausse importante en 2015 du fait d'une augmentation de 12,88 % de la pression fiscale, celle-ci est en effet redescendue de manière prévisionnelle aux environs de 1,5 M€ en 2017 (pour 0,2 M€ au BP 2017).

Le graphique ci-dessous compare les dépenses de fonctionnement (colonnes de gauche) et les recettes réelles de fonctionnement (colonne de droite) depuis 2009 et montre bien cette baisse tendancielle de l'épargne depuis 2012 due en grande partie à la baisse de la DGF.



Dans cette hypothèse de BP 2018 (voir 3^{ème} partie), notamment en ce qui concerne la masse salariale, le graphique ci-dessus montre que cette tendance baissière est stoppée en 2018. On voit en effet un aplatissement de la droite de l'épargne.

A noter : sur le graphique ci-dessus, l'épargne est diminuée des recettes et des dépenses exceptionnelles de cessions, **selon la norme de calcul admise pour l'épargne brute**. Ce qui n'est pas le cas des recettes retranscrites (colonne de droite) dont l'importance par exemple en 2016 est à souligner du fait des ventes immobilières.

→ En 2011 l'épargne brute de 5,121 M€ englobait 2,5 M€ de DGF de l'Etat de plus par rapport à 2017. Ceux-ci déduits, le solde ne serait guère plus élevé que celui de 2018, mais sans doute moins élevé que celui de 2019 si la modération des dépenses de la Ville se poursuit.

Le présent DOB s'inscrit dans une démarche de retour à une épargne brute de 3 M€ ce qui est en bonne voie puisque le BP 2018 devrait permettre de passer de 0,2 M€ à 1,941 M€.

Mais le ratio KLOPFER (encours/épargne brute) reste encore non réalisé avec 30,981 M€ d'encours de dette / 1,941 M€ d'épargne brute = 15 ans et 11 mois.

Une trajectoire permettant une épargne brute de 3 M€ permettra d'obtenir un «ratio Klopfer» de $34 / 3 = 11$ ans et 4 mois **ce qui sera proche de la limite fixée par la loi de Finances à 12,5 ans. Au-delà nous serions pénalisés sur la DGF en 2019.**

II.6) Les réalisations d'investissement.

Les programmes réalisés se sont maintenus malgré la chute des dotations d'Etat. Le tableau ci-après montre ce maintien. Avec des réalisations de 12 M€ en moyenne annuelle la Ville montre en effet un grand dynamisme en investissant de manière importante.

LIVRY-GARGAN - Budget principal	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<i>PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS</i>	11 187 719	9 148 911	12 254 013	12 063 011	12 355 353	12 748 051	17 024 420	9 211 258	7 348 350
Programme d'investissement affectés en opérations			1 687 439	4 483 861	6 178 320	7 918 041	12 856 824	6 079 326	
immobilisations incorporelles (C20)	184 274	1 161 937	1 426 411	2 092 020	2 276 264	441 217	237 331	381 134	
immobilisations réalisées hors travaux en régie (C21)	3 855 149	3 185 924	9 135 867	3 607 322	2 767 080	2 641 838	2 384 621	2 067 999	
immobilisations en cours hors opérations (C23)	6 465 702	4 786 404		1 878 945	1 131 263	1 569 062	1 182 962	461 778	
Subventions d'équipement versées ou trvx pour tiers (C204)	678 643						290 800		
Participations, créances rattachées à des participations						175 000	68 030		
Prêts et/ ou acquisitions baux (article 274)								59 900	
Dépôt, cautionnement, fiscalité versés		13 514					3 852		
travaux pour compte de tiers	3 951	1 132	4 295	864	2 427	2 894		161 121	
Remboursement d'emprunts à d'autres collectivités									

Avec des réalisations de 12 M€ en moyenne annuelle la Ville montre en effet un grand dynamisme en investissant de manière importante. On notera les réalisations particulièrement importantes de 2015 qui voit financer le groupe scolaire La Fontaine pour 8,5 M€. L'année 2017 marque une pause dans les réalisations, mais 2018 va de nouveau proposer un programme de 12 M€.

III) Les choix budgétaires pour 2018.

Les orientations du DOB 2018 sont les suivantes :

- ✓ Un maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2015.
- ✓ Un programme d'investissements de 12 millions d'euros et une programmation pluriannuelle d'investissements de 11 M€ en 2019.
- ✓ Un programme d'emprunts 2018 prévu de 5,2 M€ remboursé pour partie par des cessions à intervenir en 2019.
- ✓ Une variation de la masse salariale de 0,60 %.

Par Domaines d'Activités Stratégiques (D.A.S.) traduisant les orientations politiques à travers 9 axes stratégiques qui structurent dorénavant l'ensemble de l'activité municipale :

- 1 Pilotage et ressources ;
- 2 Habitat et développement urbain ;
- 3 Emploi et développement économique ;
- 4 Services urbains ;
- 5 Solidarité, action sociale et sécurité publique ;
- 6 Santé publique et handicap ;
- 7 Sport ;
- 8 Education et petite enfance ;
- 9 Culture.

Le projet politique a été traduit dans le présent DOB 2018 par DAS.

III.1) Pilotage et Ressources

Pour la gestion des ressources humaines en matière d'effectifs, l'année 2017 est caractérisée par une réduction des effectifs soit 107 postes (918 au 31/12/2017 contre 1025 emplois pourvus au 31/12/2016) expliquée en partie par le transfert de 42 agents affectés à la régie déchets et à l'assainissement vers l'EPT au 1^{er} juillet 2017 mais également par une rationalisation des postes de travail et par des fermetures de postes suite à départs à la retraite.

La fermeture du centre nautique au 1^{er} semestre 2017 pour cause de travaux a également justifié des fins de contrat du personnel contractuel affecté à cet équipement.

On peut également observer la diminution de la part des agents contractuels dans les effectifs de la ville (203 au 31/12/2017 contre 291 au 31/12/2016), illustrant la volonté manifeste de la Ville de régulariser la situation des agents contractuels de la collectivité en leur permettant d'accéder au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Pour ce faire, un plan pluriannuel de mises en stage a été élaboré.

Ainsi, en 2017, 38 agents tous services confondus, après avis des hiérarchies, ont été mis en stage par l'Autorité territoriale.

Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la Loi, manifeste une volonté de valoriser les agents dont la manière de servir n'amène aucune observation mais également la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires, se poursuivra sur les exercices à venir en tenant compte des contraintes budgétaires.

La mise en stage n'est effectivement pas neutre budgétairement et génère à Livry-Gargan comme dans de nombreuses collectivités territoriales ayant délibéré en ce sens l'attribution d'une prime d'installation mais également le versement du régime indemnitaire, dont est exclue la grande majorité des contractuels.

Focus sur le cout financier dédié à l'évolution des carrières du personnel communal : le glissement vieillesse technicité (GVT) mais également les réformes statutaires nationales depuis 2014

évolution de la masse salariale	2014	2015	2016	2017	2018
Cout des avancements échelon, grade, promo interne	138 995 €	92 680 €	152 766 €	150 191 €	153 000 €
Cout des réformes statutaires		382 041 €	16 379 €	335 000 €	
Cout des revalorisations indiciaires (augmentation du point)			108 112 €	209 000 €	
Total des variations salariales	138 995 €	474 721 €	277 257 €	694 191 €	153 000 €

Hormis les mesures exogènes, indépendantes de la volonté de la collectivité, telles les réformes statutaires ou la revalorisation du point d'indice, la carrière des fonctionnaires impacte largement le cout de la masse salariale à effectifs constants.

En 2017, les avancements d'échelon, qui s'organisent désormais sur la cadence unique, les avancements de grade et la promotion interne se chiffrent à 150 191 €. Une projection sur 2018 permet de prévoir une dépense correspondant à 153 000 €.

Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé le gel du point d'indice ainsi que la suspension des réformes statutaires liées au PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) créé par le décret du 1^{er} juillet 2016.

TEMPS DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2017

Depuis la transposition de la loi « Aubry » du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail par le décret du 12 juillet 2001 qui l'aménage dans la FPT, la durée de travail des agents publics, communaux notamment, est soumise au droit commun.

La durée du travail effectif est légalement fixée à 35 heures par semaine (ou 1 607 heures par an), hors heures supplémentaires.

En décembre 2001, la Ville de Livry-Gargan a, par délibération n°2001-157 décidé la mise en place de ce nouveau régime.

A l'instar de nombreuses autres communes, notre collectivité n'a, dans les faits, jamais respecté ce cadre légal pourtant voté par sa propre assemblée. Le calcul effectif du temps de travail met en exergue que la durée annuelle des agents livryens est fixée à 1569 heures.

Le montant global des heures supplémentaires payées pour l'année 2017 représente approximativement 492.000 € tous statuts confondus.

Les enjeux de la masse salariale 2018

Le BP 2017 consacre 39 229.000 € aux charges de personnel. Ce montant englobe un semestre de fonctionnement municipal de la régie déchets et de l'assainissement, transférés au 1^{er} juillet 2017 à l'EPT, soit environ 750 000 €.

Il est proposé que le BP 2018 consacre 38 707 000 € aux dépenses de personnel, soit une évolution de 0.59 % par rapport au BP 2017, une fois la dépense déchets et assainissement neutralisée.

Au même titre que pour l'exercice précédent, l'objectif principal pour l'année 2018 est la stabilisation des dépenses de masse salariale.

Pour ce faire, il semble nécessaire de poursuivre les actions menées en 2017 à savoir :

- ✓ *maintenir l'effort de rationalisation des postes de travail,*
- ✓ *poursuivre la gestion rigoureuse des remplacements d'agents absents au plus près des nécessités de services,*
- ✓ *accentuer les mutualisations de compétences et de postes de travail,*
- ✓ *mener une réflexion systématique sur l'opportunité de remplacer les départs à la retraite,*
- ✓ *suivre avec vigilance le recours aux heures supplémentaires, tout en privilégiant la récupération lorsque cela est possible,*
- ✓ *favoriser l'accès des agents toutes catégories confondues aux actions de formation pour maîtriser les technologies, la législation et la technicité de leur poste de travail et ainsi augmenter leur opérationnalité comme leur confort dans le métier exercé.*

Certaines dépenses assimilées à la masse salariale sont par ailleurs incompressibles. Il s'agit **des dépenses associées à l'action sociale du personnel communal** et notamment l'adhésion au CNAS à hauteur de 189 517 € en 2017

La convention avec le Centre de Gestion de la Petite couronne pour la prestation de médecine préventive s'élève à 56 302 € en 2017.

Enfin, la collectivité a souscrit à une assurance du personnel couvrant les risques Accident du travail, Maladie professionnelle et Décès pour un montant total de 450 196 € en 2017

Ces dépenses apparaissent en 012

Si l'effort de maîtrise des coûts de la masse salariale est désormais réel et visible, il n'est pas possible de tout réduire et **notamment l'effet financier des mesures législatives appliquées** : augmentation de la valeur du point (+0.6 % au 1^{er} juillet 2016 puis + 0.6% au 1^{er} février 2017), mesure catégorielle nationale, PPCR, augmentation des cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC ainsi que le traditionnel Glissement Vieillesse technicité, évoqués et chiffrés précédemment.

Le partenariat avec l'Education nationale explique également, au-delà de l'intérêt porté aux plus jeunes, l'effort particulier réalisé par la collectivité sur les postes d'ATSEM, effectifs qui augmentent régulièrement au regard des ouvertures de classes et des remplacements de personnel absent. Même constat pour les agents de restauration au regard des effectifs inscrits.

En cette fin d'exercice 2017 et à l'aube de 2018, les efforts en matière de recrutement seront portés sur les secteurs de la propreté du territoire et sur la sécurité.

La réouverture du centre nautique courant 1^{er} semestre 2018 occasionnera le recrutement d'une nouvelle équipe diplômée et qualifiée, en complément des fonctionnaires affectés à d'autres missions de service public durant la période de fermeture.

La politique de Santé de la collectivité occasionne, de surcroît, le recours à des praticiens médicaux pour compléter les effectifs du Centre Médico-social.

Le plan pluriannuel de mises en stage sera maintenu. A titre d'information, **le montant total des primes d'installation versées en 2017 s'élève à 75.000 €**

En parallèle, la fin du dispositif des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 justifiera dans les semaines à venir une réflexion sur l'organisation et le temps de travail des personnels du service et la possible réduction des effectifs du service périscolaire.

III.1 suite PILOTAGE ET PROPOSITIONS BUDGETAIRES

En dépenses de fonctionnement la variation par rapport au BP 2017 est la suivante :

Fonctionnement	var en %	2017	2018
011 -charges générales	-1.64%	10 734 388.25 €	10 558 000.00 €
012- charges de personnel (consolidées gestion déchets)	0.59%	39 228 808.56 €	38 707 000.00 €
65 - autres charges courantes	-8.66%	3 638 800.00 €	3 323 500.00 €

Globalement les charges de fonctionnement ont été maintenues, en particulier :

- grâce à 0,3 M€ de moins de subventions au chapitre 65 compensés par un recours au mécénat d'entreprise ;
- à la baisse des dépenses courantes de -1,64 %, fluides compris dont ceux du gymnase du 4^{ème} collège pour le département ;
- au maintien de la masse salariale, qui, toutes choses égales par ailleurs avec déduction de la prise en charge des agents du service de la gestion des déchets (0,750 M€), augmente de 0,60 %.
- L'intégration du régime indemnitaire (Parcours professionnel carrières rémunération - PPCR) et la variation du point d'indice étant reportées au-delà de 2019 par la loi de Finances pour 2018, les 233.000 € d'augmentation de la masse salariale sont dus pour 113.000 € aux avancements d'échelons, 40.000 € aux avancements de grades, et **80.000 € aux créations nettes de postes, cette dernière estimation tenant compte uniquement de celles demandées au CMS et à la Police Municipale.**

En recettes de fonctionnement la variation des recettes tarifaires et des rentrées de loyers (chapitre 70 et 75) éventuellement à revoir tient compte des rentrées plus exactes réalisées en 2017. Si ce montant était constaté à la hausse, celle-ci viendrait réduire le besoin de financement en emprunt (voir ci-après).

2018	2017	var en %	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
5 720 000.00 €	7 282 917.00 €	-21.46%	013 + 70 + 75 Atténuation de charges + Produits des services + autres
44 879 000.00 €	43 925 287.00 €	2.17%	73 - Produits fiscaux
10 716 000.00 €	10 813 151.40 €	-0.90%	74 - Dotations & subventions
5 000.00 €	44 513.00 €	-88.77%	77 - Produits exceptionnels
61 320 000.00 €	62 065 868.40 €		Total des recettes réelles de fonctionnement

La DGF est calculée en intégrant la baisse de 1 M€ comme en 2017 pour la contribution au redressement des finances publiques (du gouvernement précédent). Cette contribution n'est pas prévue dans le PLF 2018 mais il faut s'attendre à une stagnation sur cette base des concours de l'Etat qui intègre un nouveau plan de réduction des transferts aux collectivités territoriales de 13 milliards d'euros sur 5 ans.

La pression fiscale n'augmentera pas hormis la variation des bases de +1%.

Les taux resteront identiques à ceux de 2015, 2016 et 2017.

→ Il est à noter qu'une partie des contribuables à la taxe d'habitation verront leur cotisation baisser de 30 % du fait de la loi de finances pour 2018. Mais cette répartition ne sera pas uniforme la première année compte-tenu du plafonnement à 3,44 % de l'impôt sur le revenu.

Pour rappel, ce texte instaure à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : **moins de 27 000 euros de RFR pour une part, majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire.**

Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé en 27 000 et 28 000 euros.

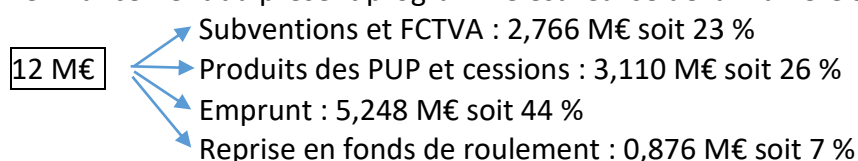
L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Le financement des investissements.

La section d'investissement permet de parvenir à un programme d'équipements de 12 M€ soit une hausse par rapport au BP 2017 de 17,76 %.

DEPENSES			
Investissement	var en %	BP 2017	2018
Programme d'équipements	17.76%	10 190 482.26 €	12 000 000.00 €
Dette en capital	-6.32%	2 545 900.00 €	2 385 000.00 €
restes à réaliser		2 498 493.54 €	- €
dépenses d'investissement réelles		15 234 875.80 €	14 385 000.00 €

Le financement du présent programme est réalisé de la manière suivante :



Le programme d'investissements

Le montant des programmes à inscrire obligatoirement est de 7,790 M€ qui se répartissent comme suit :

COUPS PARTIS	
opérations d'urbanisme	840 000.00
Rénovation du CMS	375 000.00
Réfection courts de tennis	1 300 000.00
Tranche 2 réparation centre nautique	340 000.00
Réhabilitation GS Bayard	4 035 000.00
Extension B.Malon	900 000.00
total	7 790 000.00

Le solde des opérations est alors de 4,210 M€. Ce solde programme entre autres :

- ✓ Le programme voirie : 660.000 €
- ✓ L'aménagement du marché provisoire Jacob : 200.000 €
- ✓ Le repositionnement du parc de la Mairie dans le cadre de l'aménagement de la place 200.000 €.
- ✓ La rénovation du CMS : 375.000 €.
- ✓ Les travaux dans les écoles : 238.000 €

III.2- Habitat et Développement Urbain

En termes d'orientations générales, il s'agit de structurer l'aménagement de la ville dans une logique de cohérence urbaine et dans le respect des identités locales. Un travail qui a été formalisé dans le cadre du PLU adopté fin 2015 et qui propose 3 secteurs avec des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces secteurs concernent le Centre-Ville, Chanzy et Hochailles Poudrerie.

La stratégie urbaine de la ville est basée essentiellement sur le développement des 3 secteurs d'OAP dans une logique d'opérations d'aménagement urbain : un aménagement urbain qui sera fondé sur une cohérence urbaine et architecturale globale accompagnée de procédures opérationnelles permettant de financer les équipements publics impactés par les projets dans le cadre de partenariats publics privés et en particulier la procédure de projet urbain partenarial (PUP).

Les opérations d'aménagement ont été formalisées en 2017 pour des premières livraisons immobilières en 2019 permettant ainsi le financement de plusieurs équipements publics : extension ou construction d'écoles (Bayard, Benoit Malon), aménagement d'espaces publics (place de la Mairie), aménagement de crèche (crèche Saint Claude) en 2019.

Cette stratégie urbaine est basée aussi sur le suivi des orientations prise par la MGP et l'EPT Grand Est sur leur partage de compétences au travers de leur définition de l'intérêt territorial et de l'intérêt métropolitain. Ce partage n'est pas encore effectué fin 2017.

Ainsi la Ville s'engage à poursuivre des actions déjà engagées : mise en œuvre du nouveau Plan Local d'Urbanisme, animation des conseils de quartiers, collaboration avec les bailleurs sociaux...

La Ville s'engage aussi à développer de nouvelles actions comme la mise en œuvre de la charte de la qualité urbaine, architecturale et environnementale, le développement des relations intergénérationnelles, la requalification du marché Jacob et de la zone d'activités économiques, la dynamisation du commerce de proximité, le réaménagement du centre urbain de Livry.

D'autre part, la Ville a mis en place un nouveau service « résidentialisation » dédié au suivi des projets de résidentialisation et de réhabilitation qui touchent le parc immobilier social et privé. Un service qui vise à favoriser la concertation avec les habitants, à renforcer la participation à la définition des programmes de résidentialisation et à accompagner les principales procédures à engager.

III.3- Emploi et Développement Economique

Cette compétence est transférée à l'EPT au 1^{er} janvier 2018. Le transfert de la fiscalité économique (CFE, CVAE, TASCOM, IFR, TaFNB et TEOM) est déjà effectif depuis le 1^{er} janvier 2016.

En termes d'orientations générales, il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire par une offre économique et commerciale durable, responsable, équilibrée, diversifiée et de qualité. Il s'agit également de favoriser l'accès à l'emploi pour tous, en particulier pour les plus vulnérables.

Dans le cadre du maintien de la compétence « commerce de proximité » que la Ville conserve, celle-ci va poursuivre sa politique de redynamisation des marchés forains en mettant en place un nouveau règlement qui assure une harmonisation avec la ville Des Pavillons-Sous-Bois.

Le travail de reconstruction du marché Jacob sera lancé en 2018 pour une requalification urbaine permettant de développer un projet global : ce projet permet de financer la requalification du marché tout en développant des surfaces dédiées à l'accompagnement des entreprises innovantes et à une nouvelle offre de logements.

III.4- Services Urbains

En termes d'orientations générales, il s'agit d'assurer une gestion durable, adaptée et responsable des services urbains de proximité (entretien, réhabilitation, extension). Maintien en état de bon fonctionnement et l'entretien des bâtiments communaux avec un

travail de mise aux normes des bâtiments communaux en matière de sécurité incendie, accessibilité PMR, et autres normes en vigueur.

La Ville a achevé la requalification du centre-administratif ainsi que l'extension des locaux de la police municipale. Les projets d'extension et de réhabilitation des groupes scolaire Bayard et Malon ainsi que la rénovation de 2 courts de tennis sont inscrits au BP 2018.

La gestion des espaces verts reste toujours une priorité sachant que le coût pour le maintien d'une quatrième fleur n'est plus supportable pour la Ville. Celle-ci recherche désormais davantage des méthodes alternatives pour répondre aux enjeux environnementaux avec le soutien des différents fonds de la Région. Cette démarche devrait aboutir à une nouvelle politique de fleurissement et d'espaces verts en 2019.

Les fontaineries du Parc Lefèvre et Mairie feront l'objet d'une rénovation complète (500.000 €) en 2019 (inscrit au PPI).

La Ville va poursuivre aussi la gestion et le suivi technique et financier des grands projets programmés sur la Ville (T4, Métro16, TZen) afin de défendre les intérêts des habitants, sachant cependant que cette compétence a été transférée à la MGP.

Quant à la propreté, elle restera toujours une des priorités de la Municipalité : 2018 verra l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour renforcer le nettoyage urbain.

En 2017, la brigade de l'environnement a été réorganisée afin de mieux lutter contre les dépôts sauvages de voirie. La collaboration étroite menée avec l'EPT titulaire de la compétence OM depuis 2016 est engagée.

La Ville poursuit, par l'intermédiaire de la Direction Qualité de Vie et du service hygiène sa volonté de résorber l'habitat indigne au sein des bailleurs privés et publics et accentue les visites en augmentant les procédures en direction de l'ARS. Ce service a développé en 2017 plusieurs contrôles des commerces alimentaires et sécurité sanitaire.

La proximité citoyenne est un enjeu majeur de la Municipalité. Cette proximité est développée aussi au sein des services techniques surtout depuis la nouvelle réorganisation des services municipaux qui a vu naître un nouveau service dédié : la gestion technique de proximité. L'objectif reste d'intégrer et de suivre au mieux les demandes des livryens en termes de services urbains (qualité, délai et fluidité des réponses).

III.5- Solidarité, action sociale et sécurité publique

En termes d'orientations générales, il s'agit d'impliquer les habitants et de favoriser le vivre ensemble. L'objectif étant de renforcer les cohésions sociales, générationnelles et territoriales et d'améliorer l'échange, la coopération et la solidarité.

L'année 2017 a vu s'organiser le nouveau Pôle Seniors qui concerne la structuration de l'accueil et des outils de gestion de la convivialité. Il concerne aussi l'amélioration du traitement des signalements, l'animation d'une coordination gérontologique sur le territoire, la professionnalisation de la veille sanitaire et le suivi du Plan Canicule ainsi que le développement de nouvelles animations pour les personnes âgées.

Le CCAS a intégré en 2017 l'ensemble des services sociaux à savoir l'action sociale directe dite légale et extra légale, le SSIAD, le MAD, la Résidence Autonomie Jean Lebas, Livry-Gargan intégration (LGI). Cette cohésion et cohérence des moyens a été réalisée en 2017. Le BP 2018 présentera un budget consolidé de l'ensemble du secteur social de la Ville.

La démocratie locale se poursuit également par l'implication citoyenne du service Démocratie de proximité et vie associative. La réalisation des anniversaires des 50 ans de jumelage avec nos différents partenaires européens a été un moment fort en 2017. En outre l'accompagnement des nouveaux conseils de quartier réélus en 2017 est assuré dans l'esprit du développement d'une force de propositions citoyenne.

La sécurité reste une priorité de l'action municipale. Il s'agit toujours de combler la baisse des effectifs de la Police Nationale depuis plusieurs années et notamment sur le commissariat de Livry-Gargan. La lutte contre les incivilités, les trafics de stupéfiants et le sentiment d'insécurité est renforcée. Les nouveaux locaux sont réalisés et la Police Municipale est dans ses murs. La vidéo protection se poursuit avec un rythme moindre mais toujours soutenu, du fait des choix budgétaires tendus (voir ci-dessus le volume des projets d'investissements obligatoires). L'enveloppe reste de 350.000 € inscrits en 2018.

III.6- Santé Publique et Handicap

Offrir un pôle santé de qualité reste aussi une constante de l'action municipale. La prévention et l'éducation pour la santé restent assurées par une équipe de médecins et chargée de mission dont la présence sera renforcée en 2018 par le recrutement d'un médecin et d'une assistante dentaire supplémentaire.

La réflexion sur l'ouverture tous publics de notre CMS doit cependant être posée en 2018 : le reste à charge pour la Ville est de plus de 600.000 € annuels en frais de fonctionnement et ce coût est financé par les seuls Livryens. La qualité des soins dans notre CMS supplée pourtant largement à l'absence de médecine de ville sur notre territoire.

La rénovation des locaux du CMS fait partie du programme d'équipements pour 2018 pour un coût de 375.000 €.

La Ville continue par ailleurs son développement d'actions transversales en matière de handicap et en particulier son programme de travaux pour les PMR (75.000 € inscrits en 2018).

III.7- Sport

L'année 2018 verra, comme en 2015, la prise en charge par le service des sports de l'opération 3 V avec SEVRAN et MONTFERMEIL. Le coût de cette opération est de 100.000 €. Mais par ailleurs l'opération de réfection des courts de tennis sera terminée (1,3 M€) et le Centre Nautique rouvrira ses portes après les travaux de réparation de toutes les malfaçons qui ont entachées la construction de ses bassins (coût : 414.000 € à la seule charge de la Ville).

La politique sportive se poursuit en confortant et soutenant les associations sportives et l'amélioration des conditions d'accueil dans les installations : entretien, hygiène, et sécurité. La maison des associations réhabilitées sera inscrite dans le PPI en 2019.

En 2018 la Ville va développer un programme pluriannuel d'animations et d'activités ludiques (mise en place de nouveaux cours « d'aqua training » en aqua gym, circuit aquatique pédagogique évolutif sur les 4-6ans, adaptabilité des créneaux horaires annuels sur les activités municipales par trimestre, par cycle, par séance) en même temps que l'ouverture des bassins rénovés.

III.8- Education et Petite Enfance

La capacité d'accueil en petite enfance sera augmentée d'une crèche 40 places en remplacement de la PMI Saint Claude et du désengagement du Conseil Départemental en la matière. Le coût est de 965.000 € inscrit en 2018/2019.

La mise en place d'un Projet d'Accueil Personnalisé grâce au groupe de travail des directrices, et le recrutement d'une auxiliaire de puériculture et d'une psychomotricienne permet désormais la formation des agents et la poursuite de l'achat de jeux et matériels.

Les services de la restauration scolaire seront dotés d'un nouveau terminal au groupe scolaire Benoit Malon (coût 905.000 €).

Toutes les écoles seront dotées de tableau numérisé interactif TNI en 2018 (coût 80.000 €).

La capacité des bâtiments scolaires, périscolaires et de restauration va être augmentée par la construction de deux extensions scolaires : GS Bayard pour 5,2 M€ et GS B. Malon pour 5,5 M€ soit 10 M€ à eux deux en 2 ans.

III.9- Culture

Le développement de la politique culturelle se renforce en permettant une programmation de qualité au Centre Culturel Yves Montand et également en refaisant les travaux

d'étanchéité des toitures du bâtiment. Par ailleurs la numérisation des projections est achevée.

De ce fait une étude est engagée en 2018 pour la création d'une 2^{ème} salle de projection polyvalente qui elle, est programmée pour 2019 (coût 30.000 €).

La Ville a mis en œuvre son nouveau portail documentaire bibliothéconomique (Syracuse) et la mise à disposition de ressources numériques. Des travaux d'aménagement seront également assurés en prévision du redéploiement des collections et des espaces d'accueil partagés (zone de travail, accueil étudiants etc...).

Ces travaux sont programmés pour 110.000 €.

CONCLUSION.

Le présent DOB 2018 montre la poursuite de l'action municipale dans tous les domaines de services publics investis par la Ville de LIVRY-GARGAN et réalisent les engagements de la campagne municipale dans les domaines privilégiés de l'Education, de la Sécurité, de la Protection Sociale et de la Santé.

L'aide de l'Etat, les transferts de compétences à l'intercommunalité accompagnés par celui de notre fiscalité économique ont abouti jusqu'à 2017 à une situation financière tendue pour notre Ville. En effet notre fiscalité économique est dynamique et nous n'en recevons plus les variations de potentiels. Même constat pour les concours de l'Etat qui seront plafonnés au niveau atteint en 2017.

La situation financière de LIVRY-GARGAN, si elle est maîtrisée, ne permet pas toutefois de faire tous les projets souhaités. Mais notre réflexion porte également sur l'intégration de nouvelles ressources (mécénat d'entreprise pour le mouvement associatif par exemple) et le refinancement de la dette supplémentaire prévue en 2018. Pour cette dernière et afin de ne pas endetter la Ville, il est prévu de consacrer en 2019/2020 les montants des cessions 2019 pour un montant de 2 M€, au remboursement anticipé des emprunts que nous prendrons en 2018 et 2019.

C'est un pari sur l'avenir de notre Ville que nous prenons, mais qui témoigne de notre surveillance précise de nos équilibres financiers.